

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD37

présenté par  
Mme Bono-Vandorme

-----

### ARTICLE 38

À l'alinéa 48, substituer aux mots :

« la référence : « L. 421-12 » est remplacée par la référence : « L. 421-13 » »

les mots :

« les mots : « L. 421-12 à » sont supprimés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.